Automobile Club
École de conduite

www.automobileclub.fr

AVEC L'AAC, JE NE PRÉPARE PAS SEULEMENT LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE.

↳ J'approfondie avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.

↳ J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée qui se compose en **2 PERIODES** :

↳ une première période de formation initiale,

↳ une seconde période de conduite accompagnée.

AVANT DE POUVOIR CONDUIRE AVEC UN ACCOMPAGNATEUR, LA FORMATION INITIALE COMPREND :

- ☑ une évaluation préalable (1 h) ;
- ☑ une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale (ETG), dite épreuve du «code» ;
- ☑ une formation pratique (cours de conduite) de 20 heures minimum (13 heures minimum en cas d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique).

Une fois l'épreuve du code obtenue et le niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci :

- ☑ délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI). Cette attestation est consignée dans le **livret d'apprentissage**. Elle doit aussi être remise par l'accompagnateur à sa compagnie d'assurance (**indispensable pour commencer la conduite accompagnée**). La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h. Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le «passage de relais» entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

  À la fin de cette séance, **un guide** est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur. Cette phase de conduite accompagnée dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

  Au cours de cette phase, au moins 2 rendez-vous pédagogiques de 3 heures sont effectués.

Les avantages de l'AAC

L'assurance Avantages tarifaires des compagnies d'assurance : surprime de la 1ère année diminuée de 50 % ; suppression de la surprime la 2e année si je n'ai occasionné aucun accident. Une meilleure réussite L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique : 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle. La durée du permis probatoire La période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

Moins d'accidents

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité. Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

Version 2 : mise à jour le 01/01/2026